



Rapport Financier Semestriel du Groupe UMANIS

Informations financières intermédiaires au
30/06/2011

A – ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES CONDENSES DU GROUPE UMANIS

AU 30 JUIN 2011

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

Table des matières

I.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	4
II.	ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE I	5
III.	ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE II	6
IV.	TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	7
V.	TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	9
VI.	NOTES ANNEXES	10
	NOTE 1 ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS	10
	NOTE 2 DECLARATION DE CONFORMITE.....	10
	NOTE 3 MODALITES D'ELABORATION DES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2011	10
	NOTE 4 ESTIMATIONS	10
	NOTE 5 FAITS MAJEURS DE LA PERIODE.....	13
	NOTE 6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE D'ARRETE DES COMPTES.....	19
	NOTE 7 PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....	19
	NOTE 8 INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	20
	NOTE 9 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21
	NOTE 10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	22
	NOTE 11 TITRES DISPONIBLES A LA VENTE	22
	NOTE 12 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	22
	NOTE 13 CAPITAUX PROPRES	23
	13.1. Informations relatives aux bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	23
	13.2. Informations relatives aux bons de souscription d'actions.....	23
	13.3. Plan d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions	24
	13.4. Actions gratuites.....	24
	NOTE 14 RÉSULTAT PAR ACTION	25
	NOTE 15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	25

NOTE 16 PASSIFS FINANCIERS COURANTS.....	26
NOTE 17 CARACTERE SAISONNIER DES ACTIVITES.....	26
NOTE 18 PASSIFS EVENTUELS	26
NOTE 19 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	26
19.1. Charge d'impôts.....	26
19.2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt.....	27
19.3. Impôts différés.....	27
19.4. Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature	28
NOTE 20 ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS.....	29

I. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	Note n°	30/06/2011	31/12/2010
Goodwill	9	28 039	14 323
Immobilisations incorporelles	9	48	16
Immobilisations corporelles	10	592	311
Autres participations	11	159	159
Créances et autres actifs financiers à long terme		1 513	949
Impôts différés actifs	19	6 086	5 629
Actifs non courants		36 438	21 388
Stocks		33	
Clients et comptes rattachés		23 883	17 756
Autres actifs courants		5 629	5 113
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	2 094	1 564
Actifs courants		31 638	24 433
TOTAL ACTIF		68 077	45 821

PASSIF <i>En milliers d'euros</i>		30/06/2011	31/12/2010
Capital social		2 842	2 842
Primes d'émission		33 214	33 214
Autres Réserves		-22 314	-25 153
Ecart de conversion		-58	499
Résultats de la période		3 106	2 657
Capitaux propres part du groupe		16 789	14 059
Intérêts minoritaires		134	38
Total des Capitaux propres	13	16 923	14 097
Emprunts et dettes financières non courants		10 186	
Provisions pour retraites et engagements assimilés		997	857
Passifs non courants		11 183	857
Autres provisions courantes	15	2 219	2 056
Passifs financiers courants	16	12 063	7 591
Fournisseurs et comptes rattachés		6 796	4 138
Impôt courant exigible			
Autres dettes courantes		18 893	17 082
Passifs courants		39 971	30 868
TOTAL PASSIF		68 077	45 821

II. ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE I

<i>En milliers d'euros</i>	Note n°	30/06/11	31/12/10	30/06/10
Chiffre d'affaires		39 941	54 653	26 962
Autres produits de l'activité		22	35	26
Produits des activités ordinaires		39 962	54 687	26 988
Achats consommés		-6 388	-5 613	-2 272
Charges externes		-6 368	-6 897	-3 108
Charges de personnel		-24 039	-37 548	-19 025
Impôts & taxes		-519	-1 282	-522
Amortissements et dépréciations		70	-713	-67
Autres produits et charges d'exploitation		-26	1 175	-33
Résultat opérationnel courant		2 693	3 810	1 961
Autres produits opérationnels		913	1 234	303
Autres charges opérationnelles		-386	-1 342	-542
RESULTAT OPERATIONNEL		3 220	3 702	1 722
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie				0
Coût de l'endettement financier brut		-321	-20	-10
Coût de l'endettement financier net		-321	-20	-10
Autres produits et charges financiers		17	188	250
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence				
RESULTAT AVANT IMPÔTS		2 917	3 869	1 962
Impôts différés	19	407	-1 686	-427
Impôts courants	19	-567	-528	-217
Crédit d'Impôt Recherche	19	371	1 010	1 010
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		3 129	2 665	2 328
Participations ne donnant pas le contrôle		24	9	10
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MERE		3 106	2 656	2 318
Résultat par action - en euros				
avant dilution	14	1,29	1,10	0,10
après dilution	14	1,28	1,10	0,10

III. ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE II

<i>En milliers d'euros</i>	Note n°	30/06/11	30/12/10	30/06/10
RESULTAT DE LA PERIODE		3 106	2 656	2 318
Autres Eléments du résultat global				
Ecarts de conversion des activités à l'étranger				
Actifs financiers disponible à la vente				
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture				
Réévaluation d'immobilisations corporelles				
Impôt sur le résultat des autres éléments du Résultat Global				
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies				
Quote-part des autres éléments du résultat Global dans les participations en équivalence				
RESULTAT GLOBAL TOTAL		3 106	2 656	2 318

IV. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/11	31/12/10	30/06/10
Résultat net Groupe et Minoritaires	3 129	2 665	2 328
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-459	-514	105
Plus et moins-values de cession	-863		
Coût de l'endettement financier net	321	20	10
Charge d'impôt	-407	1 686	427
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	1 721	3 858	2 870
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel courant	-4 425	-4 260	-2 301
Variation du besoin en fonds de roulement sur créances apportées en garantie	2 377	5 160	1 975
Trésorerie provenant des activités opérationnelles	-328	4 758	2 545
Impôt exigible			-217
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	-328	4 758	2 328
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-490	-82	-184
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Acquisitions d'immobilisations financières	-544	-969	-516
Cessions d'immobilisations financières	123	10	4
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise ⁽¹⁾	-12 733	-8	
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-13 644	-1 049	-696
Apports en fonds propres		8	
Créances incorporées en fonds propres			
Encaissements liés aux nouveaux emprunts			
Remboursements d'emprunts	-334		
Intérêts financiers nets versés	-321	-20	-10
Flux liés aux opérations de financement garantis	2 377	-5 159	-1 975
Autres flux liés aux opérations de financement ⁽²⁾	12 750		
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	14 472	-5 171	-1 985
Variation nette de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	500	-1 463	-353
Différence de change nette	0	1	1
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	1 327	2 790	2 790
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	1 827	1 327	2 437

▪ Détail de certains postes du tableau de flux de trésorerie

(1) Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	12 733
Sortie de cash paiement AURA	10 300
<i>Prix d'acquisition AURA</i>	<i>11 050</i>
<i>Crédit vendeur</i>	<i>-350</i>
<i>Paiement en actions Umanis</i>	<i>-400</i>
Refinancement de la dette sénior AURA	3 524
Trésorerie acquise Aura	-1 016
Prix d'acquisition Umanis Kazakhstan	15
Trésorerie acquise Umanis Kazakhstan	-123
Trésorerie sorties de périmètre	33

(2) Autres flux liés aux opérations de financement	12 750
Prêt pool bancaire	10 750
Prêt OSEO	1 500
Apport en compte courant dirigeants	500

V. TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

30/06/2010	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.09	2 792	33 214	-25 748	-395	2 477	12 342	30	12 371
Affectation du résultat 2009			2 477		-2 477			
Résultat de la période 2010					2 656	2 656	9	2 665
Variations du capital de l'entreprise consolidante	50		-50					
Variation des actions propres				-783		-783		-783
Distribution de dividendes								
Variation des écarts de conversion			-171			-171		-171
Incidences IFRS 2			17			17		17
Autres			-3			-3		-3
Souscription au capital des entités consolidées								
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31.12.10	2 842	33 214	-23 477	-1 178	2 656	14 058	39	14 097
Affectation du résultat 2010			2 656		-2 656			
Résultat de la période 2011					3 106	3 106	24	3 129
Variations du capital de l'entreprise consolidante								
Variation des actions propres				-59		-59		-59
Distribution de dividendes								
Variation des écarts de conversion			-557			-557		-557
Incidences IFRS 2								
Autres			-72			-72	2	-70
Souscription au capital des entités consolidées								
Sorties de périmètre			314			314		314
Entrée de périmètre KZ							70	70
Capitaux propres au 30.06.11	2 842	33 214	-21 137	-1 237	3 106	16 789	134	16 924

VI. NOTES ANNEXES

NOTE 1 ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-joints présentent les opérations de la société UMANIS S.A. et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Son siège social est situé : 7-9 rue Paul Vaillant Couturier – 92300 Levallois-Perret.

NOTE 2 DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers intermédiaires résumés ont été préparés en conformité avec les normes internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et en particulier la norme d'information financière *IAS 34 Information financière intermédiaire*. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles que publiées par l'IASB et l'IFRIC au 30 juin 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe au 30 juin 2011 ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration qui s'est tenu le 30 août 2011.

NOTE 3 MODALITES D'ELABORATION DES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2011

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sous réserve des éléments présentés ci-dessous et des spécificités requises par la norme IAS 34.

Les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des taxes et impôt sur les sociétés, correspondent au prorata des charges estimées de l'année (hormis le CIR), éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

Le CIR comptabilisé au 30.06.2011 concerne l'année 2010. Il n'a donc pas été constaté de prorata au 30.06.2011.

Le groupe Aura a été acquis le 28 janvier 2011. De ce fait sa contribution aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2011 se limite à 5 mois d'activité.

NOTE 4 ESTIMATIONS

Dans le cadre de l'établissement de ses états financiers consolidés résumés préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS, Umanis est amenée à procéder à un certain nombre d'estimations et à retenir certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables, qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La direction revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les résultats réels futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur les dépréciations des créances clients, l'évaluation des immobilisations incorporelles, les provisions et les impôts différés :

- **Dépréciations des créances clients**

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

Le montant des dépréciations de créances clients représente 1 743 milliers d'euros au 30 juin 2011 (à comparer à 1 843 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

- **Frais de développement capitalisés, goodwill et autres immobilisations incorporelles**

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont les mêmes que celles énoncées dans les états financiers annuels. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés.

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial.

Le Groupe a par ailleurs à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises ainsi que les goodwill en résultant.

Outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux Goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés. Une évolution des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment, étant entendu que les pertes de valeurs relatives aux Goodwill ne sont pas réversibles.

Le montant net des goodwill est de 28 039 milliers d'euros au 30 juin 2011, contre 14 323 milliers d'euros 31.12.2010. L'augmentation de 13 716k€ est due à l'acquisition du groupe Aura qui se décompose en 12 625k€ de goodwill historique dans le groupe Aura et 1 172k€ de goodwill complémentaire lié au rachat par Umanis.

- **Reconnaissance du revenu et provisions pour pertes à terminaison**

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de prestations de services négociés au forfait, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Par ailleurs, des provisions sont comptabilisées notamment au titre des pertes à terminaison encourues en cas de non respect des engagements contractuels au titre des contrats de prestations de services. Ces provisions sont calculées sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en coût des ventes dans le cadre de la comptabilisation des résultats à l'avancement.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.
Aucune perte à terminaison n'a été comptabilisée au titre du premier semestre 2011.

- **Provisions pour risques & passifs éventuels**

Les litiges avec les salariés ayant quitté la société et ayant entamé une procédure à son encontre, font en principe l'objet de provisions pour risques. Lorsque cela s'avère possible, ces provisions sont calculées sur la base de notre meilleure estimation du risque encouru établie par nos avocats et/ou juristes du groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le montant des provisions pour risques relatives aux litiges salariés représente 315 milliers d'euros au 30 juin 2011 (à comparer à 320 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

▪ **Crédit Impôt Recherche**

La société UMANIS France a déposé, en début d'année 2011, auprès de l'Administration Fiscale, un dossier en vue de l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche pour un montant global de 371k€. Ce montant correspond à des coûts engagés en 2010, la société n'étant pas en mesure d'estimer le montant du CIR sur l'exercice pendant lequel les coûts ont été engagés. Le montant comptabilisé au 31 décembre 2011 ne variera pas par rapport au montant comptabilisé au 30 juin 2011. UMANIS France a choisi de comptabiliser le CIR en impôt. La modification du dispositif du Crédit Impôt Recherche par la Loi de Finance 2011 ne permet plus à la société Umanis France de demander le remboursement anticipé de ce CIR.

▪ **Impôts différés**

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est plus probable qu'improbable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 30 juin 2011, le montant des impôts différés activés est de 6 086milliers d'euros (à comparer à 5 629 milliers d'euros au 31 décembre 2010). L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Le Groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs lui permettant de conclure ou non à la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que nos résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur notre bilan et notre résultat.

▪ **Méthodes de conversion**

Transactions libellées en monnaies étrangères

En application de la norme IAS 21, les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change à cette même date. Toutes les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées au compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».

États financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes des sociétés exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique.
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice.
- L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « Ecart de conversion » et n'affecte pas le résultat.

▪ **Immobilisations incorporelles**

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut-être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des frais de développement et notamment des logiciels.

Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;
- coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Dans le cas spécifique des logiciels, les frais de développement de logiciels sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Pour les logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

Immobilisations acquises

Les actifs incorporels acquis par le groupe UMANIS sont également comptabilisés à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Amortissements

- Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

En règle générale l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire à l'exception d'un logiciel spécifique dont la durée d'utilisation est de 4 ans.

- Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir note « Dépréciation des actifs »).

▪ Nouvelles normes et amendements

Normes, interprétations et amendements publiés au 30 juin 2011 pour lesquels le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée. Certains de ces textes sont d'ailleurs en cours d'adoption au niveau de l'Union européenne, et sont présentés ci-dessous :

- IAS 24 révisée « Parties liées – Informations à fournir sur les transactions avec les parties liées » (non adoptée par l'Union européenne)
- Amendement IAS 32 « Instruments financiers : Informations à fournir : classification des droits de souscription en devises »
- IFRS 9 « Instruments financiers – Classement et évaluation » (non endossée par l'Union européenne)
- Amélioration annuelle des normes IFRS 2010 (non adoptée par l'Union européenne)
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres » (non adoptée par l'Union européenne).
- IFRS 3 révisée est applicable à compter du 1er janvier 2010

NOTE 5 FAITS MAJEURS DE LA PERIODE

▪ Contrôles fiscaux

Les sociétés UMANIS SA, UMANIS France, Yliance, UMANIS Nord et UMANIS Consulting et Openbizz (ex Euratid) UMANIS MANAGED SERVICES, UMANIS OUEST, ont fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2006 et 2007. A réception de la notification de redressement les sociétés concernées ont apporté des explications à l'Administration Fiscale qui y a partiellement répondu. Des points sont toujours en discussion avec l'Administration Fiscale. Des provisions

totalisant 936 milliers d'euros correspondant aux redressements que ces sociétés acceptent et jugent incontestables ont été maintenues dans les comptes clos au 30 juin 2011.

▪ **Acquisition de la société B2B**

Acquisition de la majorité du capital de la société B2B

Dans le cadre du développement de l'activité d'UMANIS France, depuis près d'un an au Kazakhstan avec notamment la société « North Caspian Operating Company » (NCOC) spécialisée dans l'industrie pétrolière dont la mission principale est de permettre l'exploitation des champs pétrolifères situés en mer noire, et notamment d'être en mesure de répondre à l'appel d'offres lancé courant novembre 2010 par NCOC pour assurer le support technique de l'ensemble des utilisateurs de NCOC et administrer leurs infrastructures techniques (serveurs, réseaux, bases de données...), le conseil d'administration a autorisé au terme de ses délibérations prise le 30 août 2010 la Société a acquis 51 % du capital social de la société de droit Kazakhstan, B2B Solutions Kazakhstan LLC (B2B). Cette société agissait jusqu'alors en sous-traitance d'UMANIS France pour la mise à disposition de ressources nécessaires la réalisation de nos prestations de services informatiques pour NCOC pour notre contrat en cours.

La réalisation de cette acquisition, d'une valeur de 20 000 USD, s'est matérialisée par l'enregistrement d'un acte de cession de parts au registre du commerce du Kazakhstan le 14 janvier 2011.

A cette occasion, la dénomination sociale de la société a également été modifiée : B2B Solutions Kazakhstan est devenue Umanis Kazakhstan.

Le prix d'acquisition d'Umanis Kazakhstan s'est traduit par un écart d'acquisition négatif de 58k€ comptabilisé en P&L sur la ligne « autres produits opérationnels ».

La contribution d'Umanis Kazakhstan aux résultats consolidés du premier semestre 2011 s'élève à 13 556 €, après déduction de la part revenant aux minoritaires.

▪ **Acquisition du groupe Aura**

La société UMANIS France, filiale opérationnelle d'UMANIS SA a acquis le 28 janvier 2011, pour un prix global de 11.049.991€ la société AURA PARTICIPATION société mère des filiales dont elle détient ainsi 100 % du capital et des droits de vote de la société AURA GROUP, qui détient elle-même les participations suivantes :

100% du capital et des droits de vote de la société AURA COMPUTER,
100% du capital et des droits de vote de la société AURA INGENIERIE,
100% du capital et des droits de vote de la société AURA INFRASTRUCTURES,

L'activité principale du Groupe AURA est la réalisation de prestations de services informatiques, en systèmes et réseaux, en infrastructure ainsi que l'externalisation de la fonction achat de matériels informatiques.

L'objectif poursuivi par cette acquisition est de permettre au groupe Umanis de renforcer ses positions et parts de marché en France tant en terme de complétude de son offre qu'en terme de pénétration au sein des grands comptes, principaux donneurs d'ordres.

L'Acquisition a été réalisée pour majeure partie par la souscription d'un Prêt bancaire, d'un montant de 10.750.000 € d'une durée de six ans auprès d'un pool bancaire constitué par la Banque Palatine, le Crédit Lyonnais et la HSBC. Ce prêt a fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de 100 % sur une période allant du 30 mars 2011 au 30 décembre 2014.

Le prêt de 10.750.000€ a également permis de refinancer le capital restant dû de la dette sénior existante chez Aura à la date de rachat pour un montant de 3.524k€.

Des covenants, associés à cette dette, exigent le respect des ratios financiers suivants :

R1 : ratio de couverture des frais financiers
R2 : ratio de levier
R3 : ratio de cash cover

Ce Prêt a été complété par :

- un financement sur sept ans accordé par l'organisme OSEO d'un montant de 1.500.000€.
- un crédit vendeur accordé par les cédants à UMANIS France d'un montant de 350.000€.

- la cession d'actions auto détenues par la société UMANIS SA aux cédants à hauteur de 400.000€.

100 % des actions ont été acquises à l'aide de ces financements de sorte qu'il n'existe à l'avenir aucun complément de prix à verser.

L'Acquisition est assortie d'une Convention de garantie d'actifs et de passifs consentie par les Cédants.

Il est précisé qu'AURA PARTICIPATION détenait un prêt senior conclu en date du 26 juillet 2007, qui a fait l'objet d'un refinancement dans le cadre de l'acquisition.

La société UMANIS FRANCE a procédé ainsi au bénéfice d'AURA PARTICIPATION à une avance en compte courant permettant à AURA PARTICIPATION de rembourser par anticipation l'endettement existant refinancé et le capital restant du au 28/01/2011.

Il est précisé en outre que Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY ont consenti à UMANIS France une avance en compte courant d'associé d'un montant global de 500.000€ aux conditions suivantes :

- Les intérêts capitalisés et calculés au taux d'intérêt fiscalement déductible au sens de l'article 39 du Code Général des Impôts
- Le remboursement du compte courant d'associé est subordonné au remboursement du prêt bancaire.

En garantie des obligations souscrites au titre du Contrat de Prêt, UMANIS France a consentit les sûretés et/ ou garanties suivantes :

- Une Convention de Subordination aux termes de laquelle l'ensemble des droits et prérogatives des cédants au titre du crédit-vendeur accordé par les cédants à UMANIS France et de Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY au titre du compte courant d'associés à l'encontre d'UMANIS France sont subordonnés à ceux et celles des banques prêteuses ;
- Une Convention de cession de créance professionnelle à titre de garantie (Cession Dailly) portant sur la créance qu'UMANIS FRANCE détient sur AURA PARTICIPATION au titre du Prêt Intragroupe ;
- Un nantissement de Fonds de Commerce de la société UMANIS France ;
- Une Convention de Délégation de Créances portant sur Monsieur Philippe Cohen, cédant majoritaire, lequel s'est engagé à indemniser UMANIS France dans certaines hypothèses de démission de ses fonctions de directeur général de la société AURA PARTICIPATION dans les deux premières années à compter de l'acquisition;
- Une Convention de nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société UMANIS FRANCE dans les livres de la société AURA PARTICIPATION ainsi que la déclaration de nantissement de compte de titres correspondante ;

La souscription de Contrats d'Assurances Hommes Clés pour Messieurs Olivier Pouligny et Philippe Cohen.

En garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par UMANIS France aux Banques en principal, intérêts, commissions, pénalités, frais et accessoires au titre du Prêt et pendant toute la durée du contrat de Prêt, UMANIS SA s'est constituée caution personnelle et solidaire d'UMANIS France envers les Banques, pour le montant total en principal dû au titre du Prêt.

En garantie de ses engagements de caution visés ci-dessus UMANIS SA a consenti un nantissement des actions de la société UMANIS France qu'elle détient au profit des Banques et le nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société UMANIS SA dans les livres de la société UMANIS France au crédit duquel sera porté la totalité des actions qui seront détenues par la caution, la société UMANIS SA, soit 3.337 actions représentant 99,85% (quatre vingt dix neuf virgule quatre vingt cinq) du capital et des droits de vote de la société UMANIS France ainsi qu'une déclaration de nantissement de compte de titres correspondante.

En garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par la caution, la société UMANIS SA, en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, au titre du Prêt, le nantissement au profit des Banques, par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK, en sa qualité de dirigeant et actionnaire de référence de la Société, de 141.563 actions

qu'il détient dans le capital social de la Société dont le prix a été calculé sur la base de la moyenne des 20 derniers cours cotés des actions de la Société précédant le jeudi 27 février 2011.

En complément du coût d'acquisition détaillé ci-dessus, la société Umanis France a identifié et comptabilisé dans les comptes clos au 30 juin 2011 deux types de coûts directement attribuables à l'acquisition de la société Aura. Il s'agit de frais d'acquisition de titres pour un montant de 445 486€ ainsi que des frais d'émission d'emprunts pour 345 200€.

▪ **Complément d'informations sur le groupe Aura**

L'entrée du groupe Aura dans le périmètre de consolidation est réalisé sur la base des comptes consolidés au 31.01.2011 ci-dessous.

ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	31/01/2011
Goodwill	12 625
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	299
Autres participations	
Créances et autres actifs financiers à long terme	68
Impôts différés actifs	100
Actifs non courants	13 092
Stocks	81
Clients et comptes rattachés	5 292
Autres actifs courants	948
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 016
Actifs courants	7 337
TOTAL ACTIF	20 429

PASSIF <i>En milliers d'euros</i>	31/01/2011
Capital social	9 452
Primes d'émission	
Autres Réserves	71
Résultats de la période	358
Capitaux propres part du groupe	9 882
Intérêts minoritaires	-4
Total des Capitaux propres	9 878
Emprunts et dettes financières non courants	199
Provisions pour retraites et engagements assimilés	255
Passifs non courants	454
Autres provisions courantes	105
Passifs financiers courants	3 617
Fournisseurs et comptes rattachés	3 537
Impôt courant exigible	
Autres dettes courantes	2 837
Passifs courants	10 097
TOTAL PASSIF	20 429

Les capitaux propres consolidés du groupe Aura au 31.01.2011 s'élèvent à 9 878k€.

L'écart d'acquisition qui en découle est de 1 172k€ auquel s'ajoute l'écart d'acquisition historique inclus dans les comptes consolidés au 31.01.2011, soit 12 625k€. L'écart d'acquisition global s'élève à 13 797k€. Il s'agit d'un écart temporaire dont l'affectation sera faite d'ici le 31.12.2011 par l'exercice d'allocation du prix d'acquisition.

Le groupe Aura a été acquis le 28 janvier 2011. De ce fait sa contribution aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2011 se limite à 5 mois d'activité.

<i>En K€</i>	Contribution au résultat consolidé 30.06.2011 (5 mois)	Proforma janvier à juin 2011 (6 mois)
Chiffre d'affaires	9 975	12 256
Autres produits de l'activité	0	1
Produits des activités ordinaires	9 975	12 257
Achats consommés	-2 736	-3 438
Charges externes	-3 141	-3 792
Charges de personnel	-3 054	-3 751
Impôts & taxes	-49	-93
Amortissements et dépréciations	-11	-18
Autres produits et charges d'exploitation	-187	-187
Résultat opérationnel courant	798	979
Autres produits opérationnels		0
Autres charges opérationnelles	-40	-40
RESULTAT OPERATIONNEL	758	938
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		
Coût de l'endettement financier brut	-116	-137
Coût de l'endettement financier net	-116	-137
Autres produits et charges financiers	0	0
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		
RESULTAT AVANT IMPÔTS	642	801
Impôts différés	61	43
Impôts courants	-344	-349
Crédit d'Impôt Recherche		
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	359	495
Intérêts minoritaires	0	0
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MERE	358	495

- **Changement de dénomination sociale**

Le 24 mai 2011, la société Aura Participation est devenue la société Aura

Le 30 mai 2011, la société Aura Computer est devenue la société Umanis Computer.

▪ **Restructuration juridique du Groupe Aura**

Dans un souci de simplification de l'organigramme juridique du groupe et de rationalisation des coûts de gestion administrative, il a été décidé de procéder aux opérations suivantes sur le 1er semestre 2011 :

- Dissolution sans liquidation en date du 26 mai 2011 de la société Aura Infrastructures, filiale à 100 % de la société Aura Ingénierie, avec effet au 26 juin 2011. Cette opération juridique qui a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine de la société dissoute au profit d'Aura Ingénierie, entraîne sa dissolution sans liquidation. Cette opération a généré un mali technique de 2 378 247 € sans impact sur les comptes consolidés.
- Dissolution sans liquidation en date du 30 mai 2011 de la société Aura Ingénierie, filiale à 100 % de la société Aura Group, avec effet au 29 juin 2011. Cette opération juridique qui a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit d'Aura Group, entraînant sa dissolution sans liquidation. Cette opération a généré un mali technique de 6 108 128€ sans impact sur les comptes consolidés.
- Dissolution sans liquidation en date du 30 mai 2011 de la société Aura Group, filiale à 100 % d'Aura, elle-même filiale à 100% d'Umanis France, avec effet au 30 juin 2011. Cette opération juridique qui a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit d'Aura, entraînant sa dissolution sans liquidation. Ces opérations a généré un mali technique pour un montant global cumulé de 11 986 136€ sans impact sur les comptes consolidés.
- La dissolution par confusion de patrimoine de la société Aura Group au profit d'Aura a conduit à la substitution de la sûreté, constituée par les titres d'Aura Group, conférée par Aura à Umanis France venant en garantie du remboursement du Prêt Intragroupe conclu le 28 janvier 2011 dont l'objet était de permettre à Aura de rembourser son prêt sénior aux banques. Cette substitution a consisté à nantir les titres d'Umanis Computer au lieu et place des actions Aura Group à compter du 30 juin 2011.

▪ **Modification de la date de clôture de l'exercice social d'Aura et Umanis Computer**

Le 9 juin 2011, l'exercice social de la société Aura a été modifié pour être porté au 31 décembre au lieu du 30 juin ce qui conduira à un exercice social d'une durée exceptionnellement de six mois, du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011.

Le 9 juin 2011, l'exercice social de la société Umanis Computer a été modifié pour être porté au 31 décembre au lieu du 30 juin ce qui conduira à un exercice social d'une durée exceptionnellement de six mois, du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011.

▪ **Liquidation de filiales étrangères :**

Les sociétés Umanis UK, Umanis Suisse, Umanis Danemark et Umanis Finlande, en sommeil depuis plusieurs années, ont été liquidées. Elles ne font de ce fait plus partie du périmètre de consolidation au 30 juin 2011. L'impact sur les comptes consolidés au 30 juin 2011 s'élève à un produit de 461k€ décomposé de la manière suivante :

- +562k€ d'écarts de conversion,
- 19 d'actif net,
- 81 d'écart d'acquisition d'Umanis Suisse.

▪ **Contrôle Urssaf Yliance**

La société Yliance (absorbée par la société Umanis SA) a fait l'objet au cours du mois de novembre 2010 d'une vérification de l'application des législations de Sécurité Sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires par l'Administration sur la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009. Cette vérification a entraîné un redressement qui a été comptabilisé dans les comptes clos au 30 juin 2011.

▪ **Contrôle Urssaf Umanis France**

La société UMANIS France a fait l'objet au cours du mois de mars 2011 d'une vérification de l'application des législations de sécurité sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires AGS par l'administration sur les années 2008 , 2009 et 2010. Cette vérification a entraîné un redressement qui a été comptabilisé dans les comptes clos au 30 juin 2011.

▪ **Transactions entre parties liées**

La SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 30 juin 2011 un montant de 457 896€ facturé par la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier au titre des loyers et des charges du 1^{er} semestre.

NOTE 6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE D'ARRETE DES COMPTES

Il n'y a pas eu d'évènement post clôture particuliers

NOTE 7 PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Umanis comprend 15 sociétés consolidées. La liste complète et les méthodes de consolidation y afférentes, sont données ci-après.

Nom	Siège	Registre du commerce	Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt
Umanis SA	Levallois - France	RCS 403 259 534	Société mère		Société mère
Etudes, conseils, formations					
Umanis France	Levallois - France	RCS 379 499 445	Intégration globale	99.81%	99.81%
Umanis Consulting SAS	Levallois - France	RCS 434 016 853	Intégration globale	98.53%	98.53%
Umanis Institut	Levallois - France	RCS 501 080 501	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Investissement	Levallois - France	RCS 523 432 680	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis (Italie) SRL	Milan - Italie	RI 332 085	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Belgique) SPRL	Bruxelles - Belgique	RCB 0453216563	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Pologne) Sp Z.o.o.	Varsovie - Pologne	RHB 53551	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Espagne) SL	Madrid - Espagne		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Allemagne) GmbH	Francfort - Allemagne	HRB 48024	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Maroc)	Casablanca - Maroc	108769	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis Luxembourg	Luxembourg-Luxembourg	2007-2218818	Intégration globale	100.00%	100.00%
<i>Entrées en 2011</i>					
Aura	Vincennes - France	RCS 431 824 887	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Computer	Vincennes - France	RCS 440 475 226	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Kazakhstan	Astana - Kazakhstan		Intégration globale	51.00%	51.00%
Centre d'appel					
Umanis Managed Services (anciennement Call One)	Levallois - France	RCS 412 719 986	Intégration globale	100.00%	99.91%
Publicité, Communication					
Ums Courtage	Levallois - France	RCS 423 601 657	Intégration globale	100.00%	100.00%

NOTE 8 INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

▪ **Informations par activité au 30 juin 2011**

1er Semestre 2011	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Aura</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	20 762	3 559	3 118	2 558	9 944	39 941
Résultat Opérationnel	2 112	207	114	29	758	3 220

▪ **Informations par activité au 30 juin 2010**

1er Semestre 2010	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	17 944	3 433	2 961	2 624	26 962
Résultat Opérationnel	1 416	205	67	34	1 722

▪ **Informations par zone géographique au 30 juin 2011**

1er Semestre 2011	<i>France</i>	<i>Europe</i>	<i>Monde</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	38 088	1 586	268	39 941
Résultat Opérationnel	3 126	69	24	3 220

▪ **Informations par zone géographique au 30 juin 2010**

1er Semestre 2010	<i>France</i>	<i>Europe</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	25 590	1 372	26 962
Résultat Opérationnel	1 499	223	1 722

NOTE 9 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	Acquisitions Dotation	Cessions Reprises	Autres variations	30/06/2011
Valeurs brutes					
Goodwill	16 848		(139)	13 797	30 506
Frais de développement					
Brevets et licences	950	36		14	1 000
Autres	415				415
Total	18 213	36	(139)	13 811	31 921
Amortissements / Dépréciations					
Goodwill	(2 524)		58		(2 466)
Frais de développement					
Brevets et licences	(946)	(1)		(14)	(960)
Autres	(404)	(4)			(407)
Total	(3 874)	(4)	58	(14)	(3 834)
Valeurs nettes comptables					
Goodwill	14 323		(81)	13 797	28 039
Frais de développement					
Brevets et licences	4	36			40
Autres	12	(4)			8
Total	14 339	32	(81)	13 797	28 088

▪ **Détail des Goodwill au 30 juin 2011**

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur nette 31/12/2010	Variation	Valeur nette 30/06/2011
Umanis SA	2 645		2 645
Umanis France	9 467		9 467
Umanis Suisse	81	(81)	
Umanis Consulting	2 130		2 130
Aura		13 797	13 797
Total	14 323	13 716	28 039

NOTE 10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	Augmentation Dotation	Diminution Reprise	Autres Flux	30/06/2011
Valeurs brutes					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	727	60		224	1 010
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	1 972	48	(8)	404	2 416
Total	2 698	108	(8)	628	3 426
Amortissements & Dépréciations					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	(576)	(28)		(193)	(797)
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	(1 811)	(77)	8	(158)	(2 037)
Total	(2 387)	(104)	8	(351)	(2 834)
Valeurs nettes comptables					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	151	32		30	213
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	160	(29)	(0)	247	378
Total	311	4	(0)	277	592

NOTE 11 TITRES DISPONIBLES A LA VENTE

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2011	31/12/2010
Titres Civipol	152	152
Titres Harrington Technologie	7	7
EADS	2	2
TOTAL	161	161

NOTE 12 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2011	31/12/2010
Valeurs mobilières de placement	62	54
Disponibilités	2 031	1 511
TOTAL	2 094	1 564
Découverts bancaires	-266	-237
TOTAL	1 827	1 327

NOTE 13 CAPITAUX PROPRES
13.1. Informations relatives aux bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

L'ensemble des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise a été attribué aux deux personnes citées ci-dessous en leur qualité de dirigeant.

		Piepszownik		Pouligny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10 % du capital social	BCE10-05 attribués par le CA du 06/10/05	25 000	14,225	0	0	25 000	90 % à compter du 07/10/2005 10 % à compter du 07/10/2006 Exerçables sans limitation de durée
Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10 % du capital social	BCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07	75 000	10,65	0	0	75 000	90 % à compter du 31/10/2007 10 % à compter du 31/10/2008 Exerçables jusqu'au 31/10/2017
	BCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08	55 242	7,15	0	0	55 242	90 % à compter du 16/05/2008 10 % à compter du 16/05/2009 Exerçables jusqu'au 16/05/2018
Total BCE attribués		155 242		0		155 242	
Total BCE exercés		0		0		0	
Solde BCE		155 242		0		155 242	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1,10 €.

13.2. Informations relatives aux bons de souscription d'actions

		Laurent Piepszownik		Olivier Pouligny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 26/06/2010 240.000 Bons Max	BSA 08-10 attribués par le CA du 30/08/2010	14 100	7,1	0	0	14 100	100% à compter du 30/08/2010 Exerçables jusqu'au 29/08/2015
Total BSA attribués		14 100		0		14 100	
Total des BSA exercés		0		0		0	
Solde BSA		14 100		0		14 100	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1,10 €.

13.3. Plan d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Au 30 juin 2011, un plan d'attribution gratuite d'actions est en cours de validité, il correspond à l'utilisation par le conseil d'administration, lors de sa séance du 19 mars 2008, de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 28 juin 2005, et qui a décidé l'émission et l'attribution de 485.077 actions gratuites, au profit de salariés ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de la société Umanis France, filiale à 100% de la Société.

Ce plan prendra fin à l'issue de la période de conservation de deux ans, soit le 19 mars 2012.

13.4. Actions gratuites

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 28 juin 2005, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 6 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision.

Le conseil d'administration du 6 octobre 2005 a décidé l'émission et l'attribution de 950.000 actions gratuites dans les conditions exposées ci-après, à des personnes ayant la qualité de salarié ou de dirigeant mandataire social de la société Umanis Sa ou de la société Umanis France Sa, filiale à 100% de la Société :

- chaque bénéficiaire sera titulaire de la totalité des actions ainsi attribuées à l'issue d'un délai d'acquisition de deux ans à compter de ce jour, expirant le 6 octobre 2007 (à 24 heures) (ci-après dénommé également le jour d'acquisition effective), étant toutefois précisé qu'au jour de l'attribution effective des actions, le 7 octobre 2007, chacun des bénéficiaires devra être salarié ou dirigeant de la société Umanis ou de l'une de ses filiales. A défaut, le conseil constatera la caducité immédiate et de plein droit de la décision d'attribution au jour de la cessation des fonctions du bénéficiaire concerné ;
- les actions créées porteront jouissance à compter de la survenance du terme de la période d'acquisition tel que visé ci-dessus ; elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires ; leurs titulaires auront dès ce jour droit de vote ;
- toutefois, les actions ainsi attribuées ne pourront être cédées par le bénéficiaire pendant un délai de conservation de deux (2) ans à compter de la date d'acquisition effective par le bénéficiaire. A l'issue de cette période d'indisponibilité de deux ans, s'achevant le 7 octobre 2009, les actions seront librement cessibles dans les formes prévues par la loi et les statuts de la Société.

Le 07 octobre 2007 la période d'acquisition étant arrivée à terme, le conseil d'administration du 31 octobre 2007 a décidé de procéder à l'attribution de 551 250 actions par augmentation de capital.

Le 21 mai 2007, sur délégation de l'AGM du 28 juin 2005, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 830 168 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France SA, filiale 100% de la société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposées ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 370 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 29 juin 2007, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 10 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision ;

Le 19 mars 2008, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 485 077 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France SA, filiale à 100% de la société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposées ci-dessus. Ces attributions

d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 52 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

NOTE 14 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est le suivant :

En milliers d'euros	30/06/2011	31/12/2010
Résultat net Part du Groupe	3 106	2 656
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	2 415 723	2 419 230
Résultat en euros par action	1,29	1,10

Le résultat dilué par action est le suivant :

En milliers d'euros	30/06/2011	31/12/2010
Résultat net utilisé par la détermination du résultat dilué par action	3 106	2 656
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	2 419 476	2 419 230
Résultat dilué en euros par action	1,28	1,10

NOTE 15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2010	Dotations	Reprises ayant une contre - partie en charge	Variation de périmètre	30/06/2011	Courant au 30/06/11	Non courant au 30/06/11
Provisions pour litiges	320	80	(56)		344	344	
Autres provisions pour risques	800		(21)	126	905	905	
Autres provisions pour charges	936	34			970	970	
TOTAL	2 056	114	(77)	126	2 219	2 219	

La provision pour litige de 344 k€ est constituée de l'ensemble des litiges en cours avec les anciens collaborateurs du Groupe à hauteur de 315 k€. Les « autres provisions pour risques » de 905k€ sont constituées également, à hauteur de 105k€ de litiges collaborateurs. Ces provisions sont déterminées en accord avec nos avocats et selon le niveau de risque associé à chacune des procédures engagées auprès des conseils des prud'hommes. Le solde ainsi que les autres provisions pour risques concernent des provisions constituées relatives à des litiges d'ordre commercial ou fiscal. Les autres provisions pour charges concernent le traitement du contrôle fiscal qui a eu lieu en 2009.

NOTE 16 PASSIFS FINANCIERS COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2011	31/12/2010
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 925	
Emprunt garantis sur créances clients	9 872	7 354
Total	11 797	7 354
Découverts bancaires	266	237
Total	12 063	7 591

Dans le cadre d'un contrat d'affacturage, les normes IFRS imposent d'inscrire au passif le montant des créances clients cédées. Ce montant est compensé par une inscription de même valeur à l'actif, en créances clients.

NOTE 17 CARACTERE SAISONNIER DES ACTIVITES

Les activités du Groupe Umanis ne connaissent pas de saisonnalité particulière.

NOTE 18 PASSIFS EVENTUELS

Néant

NOTE 19 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

19.1. Charge d'impôts

Compte tenu des perspectives de résultat des différentes filiales du groupe et du montant des impôts différés actifs au 31 décembre 2010, 407 k€ d'impôt différé supplémentaire a été activé sur 2011.

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2011	31/12/2010
Impôts courants	-567	-528
Impôts différés	407	-1 686
CIR	371	1 010
Situation à la clôture	212	-1 204

En 2010, le Groupe a décidé l'application de la norme IAS 12 consécutive à la réforme de la Taxe professionnelle introduite en France par la loi de finance 2010 publiée le 31 décembre 2010 créant la Contribution Economique Territoriale (CET). Umanis considère que la composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dont la base de calcul est assise sur une différence entre les revenus et certaines charges opérationnelles constitue, compte tenu de son activité, un impôt sur le résultat au regard de la norme IAS 12.

En conséquence, à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera comptabilisé sur la ligne « Impôt sur le bénéfice ». Au 30 juin 2011, le montant de la charge courante s'élève à 383 milliers

d'euros. Les impôts différés actifs et passifs résultant du choix de la politique comptable opéré n'ont pas été activés au 30 juin 2011 car jugés non significatifs.

Le Crédit Impôt Recherche comptabilisé sur le semestre correspond à l'intégralité du CIR au titre de l'exercice 2010.

19.2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2011	31/12/2010
Résultat net avant impôt	2 917	3 869
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Impôt théorique	-972	-1 290
Rapprochement :		
Crédits d'Impôts	371	
CVAE	-383	526
Déficits imputés dans l'exercice	495	
Différence temporaire	700	
Différences permanentes		-922
Charges d'impôts sur les résultats consolidés	211	-1 686

19.3. Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2011	31/12/2010
Situation à l'ouverture	5 637	7 322
Produits (charges) de l'exercice		
Activation des impôts différés		-1 686
dont impôts différés sur retraitements de la période	710	
dont impôts différés sur activation de déficits	495	
Différences temporaires	-168	
Charge d'impôt courante de la période	-576	
CIR	371	
CVAE	-383	
Situation à la clôture	6 086	5 637

19.4. Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature

En milliers d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2011	31/12/2010
Immobilisations incorporelles	3	3			3	3
Frais d'acquisition						
Actualisation des dettes						
Autres retraitements de consolidation			-921	-1 631	-921	-1 631
Autres actifs						
Provisions :						
<i>dont pensions</i>	331	285			331	285
<i>dont autres provisions</i>	12	4			12	4
Autres différences temporaires	175	24			175	24
Reports fiscaux déficitaires	6 486	6 952			6 486	6 952
* dont impôt différé actif non reconnu						
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	7 007	7 268	-921	-1 631	6 086	5 637

NOTE 20 ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

Société	30/06/2011	31/12/2010
	Avals, cautions et garanties données	
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 K€.	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 K€.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 K€.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 K€.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 K€.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 K€.
Umanis SA		Cautionnement solidaire en garantie de paiement de l'ensemble des engagements de la société Umanis France à l'égard de Fortis Banque pour un montant global maximum de 300 K€
Umanis France	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 K€.	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 K€.
Umanis France		Garantie bancaire émise en faveur de la BEAC (Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale) pour un montant de 75 K€.
Aura (ex Aura Participation)	Nantissement de 100 % du capital d'Umanis computer au profit d'Umanis France en garantie du remboursement du prêt intra-groupe.	

Société	30/06/2011	31/12/2010
	Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement de l'acquisition d'Aura (ex Aura Participation)	
Umanis France	Subordination des droits des cédants au titre du crédit vendeur et des droites de MM Piepszownik et Pouligny au titre de leur compte courant.	
Umanis France	Cession Dailly portant sur la créance qu'elle détient sur aura au titre du prêt intra-groupe pour un montant de 3 524 K€.	
Umanis France	Nantissement du fonds de commerce pour un montant de 10 750 K€.	
Umanis France	Délégation de créances de l'indemnisation du par Philippe Cohen d'un montant de 200 K€ en cas de démission de son mandat de DG avant le 28 janvier 2013.	
Umanis France	Nantissement des titres d'Aura (ex Aura Participation).	
Umanis France	Délégation des contrats d'assurance "Homme clé" pour un montant de 2 000 K€ sur la tête d'Olivier Pouligny et 2 000 K€ sur la tête de Philippe Cohen et de 400 K€ sur la tête de Laurent Piepszownik.	
Umanis SA	Caution personnelle et solidaire d'Umanis France pour le montant du prêt en principal.	
Umanis SA	Nantissement des actions Umanis France soit 3 337 actions, soit 99.85 % du capital d'Umanis France.	
	Autres engagements donnés	
	NEANT	NEANT

B – RAPPORT D’ACTIVITE SEMESTRIEL

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-7 du Code de commerce, le Groupe UMANIS qui clôture ses comptes annuels le 31 décembre, a établi le présent rapport semestriel d'activité à partir des comptes consolidés condensés semestriels du Groupe au 30 juin 2011

Le groupe Umanis a acquis le groupe Aura le 28 janvier 2011. L'activité principale du Groupe AURA est la réalisation de prestations de services informatiques, en systèmes et réseaux, en infrastructure ainsi que l'externalisation de la fonction achat de matériels informatiques. La contribution du groupe Aura aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2011 se limite à 5 mois d'activité.

1/ Présentation du Chiffre d'affaires et des résultats du premier semestre 2011

Le chiffre d'affaires consolidé du 1er semestre 2011 s'établit à 39 941 milliers d'euros contre 26 962 milliers d'euros au 30 juin 2010 soit une progression de 48.1 % dont 10.8 % au titre de la croissance organique, complété par l'activité du groupe Aura des le mois de février à juin 2011

Ces éléments font ressortir un résultat opérationnel (RO) de 3 220 milliers d'euros soit 8.1 % du chiffre d'affaires contre 1 722 milliers d'euros soit 6.4 % du chiffre d'affaires au 30 juin 2010.

Le résultat net avant impôt est arrêté à 2 917 milliers d'euros, soit 7.3 % du chiffre d'affaires, contre 1 962 milliers d'euros au 30 juin 2010, soit également 7.3 % du chiffre d'affaires.

2/ Présentation des comptes consolidés du Groupe pour le premier semestre 2011

Les comptes consolidés condensés semestriels arrêtés au 30 juin 2011 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 "Information Financière Intermédiaire"

- Composition du Groupe

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes consolidés condensés semestriels du Groupe et des notes annexes pour le détail de ces différents postes et comptes, ainsi que pour la composition du Groupe.

- Commentaires sur certains postes.

Les provisions pour risques prud'homaux s'établissent à 420 milliers d'euros (dont 105 milliers d'euros pour Aura) à rapprocher de 320 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

Le résultat net au 30 juin 2011 qui s'élève à 3 129 milliers d'euros est impacté par l'enregistrement d'un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 371 milliers d'euros au titre de 2010, contre 1 010 milliers d'euros au titre de 2009 dans les comptes au 30 juin 2010. Le groupe n'a pas enregistré cette opération en subvention pour ne pas impacter le Résultat Opérationnel Courant (ROC) ce qui rend sa comparaison avec les exercices antérieurs plus claire.

Les fonds propres s'établissent au 30 juin 2011 à 16 923 milliers d'euros contre 14 097 K€ au 31 décembre 2010.

3/ Description de l'activité du Groupe au cours du semestre écoulé

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2011 hors acquisition du groupe Aura progresse de plus de 10 % par rapport au 1^{er} semestre 2010. Avec une activité commerciale élevée et de nombreux projets en cours d'aboutissement le 1^{er} semestre est satisfaisant. L'embellie rencontrée au 1^{er} semestre devrait se poursuivre au second semestre conduisant à des perspectives favorables pour l'ensemble de l'année 2011.

Par ailleurs, l'offre Centre de Service, sur laquelle la société a une expertise reconnue, correspond bien aux attentes de nos clients, qui semblent moins privilégier l'assistance technique. Cette évolution ne peut qu'être bénéfique à Umanis qui réalise la majorité de son chiffre d'affaires en mode forfait.

Les synergies consécutives à l'acquisition du groupe Aura seront également contributives aux bons résultats attendues pour cette année.

4/ Perspectives :

Le niveau du carnet de commande ainsi que les synergies consécutives à l'acquisition du groupe Aura associés au maintien au deuxième semestre de la marge opérationnelle (bénéficiaire) enregistrée au premier semestre nous permettent de prévoir le maintien de la rentabilité constatée au premier semestre.

5/ Faits majeurs de la période

▪ Contrôles fiscaux

Les sociétés UMANIS SA, UMANIS France, Yliance, UMANIS Nord et UMANIS Consulting et Openbizz (ex Euratid) UMANIS MANAGED SERVICES, UMANIS OUEST, ont fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2006 et 2007. A réception de la notification de redressement les sociétés concernées ont apporté des explications à l'Administration Fiscale qui y a partiellement répondu. Des points sont toujours en discussion avec l'Administration Fiscale. Des provisions totalisant 936 milliers d'euros correspondant aux redressements que ces sociétés acceptent et jugent incontestables ont été maintenues dans les comptes clos au 30 juin 2011.

▪ Acquisition de la majorité du capital de la société B2B

Dans le cadre du développement de l'activité d'UMANIS France, depuis près d'un an au Kazakhstan avec notamment la société « North Caspian Operating Company » (NCOC) spécialisée dans l'industrie pétrolière dont la mission principale est de permettre l'exploitation des champs pétrolifères situés en mer noire, et notamment d'être en mesure de répondre à l'appel d'offres lancé courant novembre 2010 par NCOC pour assurer le support technique de l'ensemble des utilisateurs de NCOC et administrer leurs infrastructures techniques (serveurs, réseaux, bases de données...), le conseil d'administration a autorisé au terme de ses délibérations prise le 30 août 2010 la Société a acquis 51 % du capital social de la société de droit Kazakhstan, B2B Solutions Kazakhstan LLC (B2B). Cette société agissait jusqu'alors en sous-traitance d'UMANIS France pour la mise à disposition de ressources nécessaires la réalisation de nos prestations de services informatiques pour NCOC pour notre contrat en cours.

La réalisation de cette acquisition, d'une valeur de 20 000 USD, s'est matérialisée par l'enregistrement d'un acte de cession de parts au registre du commerce du Kazakhstan le 14 janvier 2011.

Consécutivement à cette acquisition, la dénomination sociale de la société B2B Solutions Kazakhstan a été modifiée pour adopter celle d'Umanis Kazakhstan.

La contribution d'Umanis Kazakhstan aux résultats consolidés du premier semestre 2011 s'élève à 13 556 €, après déduction de la part revenant aux minoritaires.

▪ Acquisition du Groupe Aura

La société UMANIS France, filiale opérationnelle d'UMANIS SA a acquis le 28 janvier 2011, pour un prix global de 11.049.991€ la société AURA PARTICIPATION société mère des filiales dont elle détient ainsi 100 % du capital et des droits de vote de la société AURA GROUP, qui détient elle-même les participations suivantes :

100% du capital et des droits de vote de la société AURA COMPUTER,
100% du capital et des droits de vote de la société AURA INGENIERIE,
100% du capital et des droits de vote de la société AURA INFRASTRUCTURES,

L'activité principale du Groupe AURA est la réalisation de prestations de services informatiques, en systèmes et réseaux, en infrastructure ainsi que l'externalisation de la fonction achat de matériels informatiques.

L'objectif poursuivi par cette acquisition est de permettre au groupe Umanis de renforcer ses positions et parts de marché en France tant en terme de complétude de son offre qu'en terme de pénétration au sein des grands comptes, principaux donneurs d'ordres.

L'Acquisition a été réalisée pour majeure partie par la souscription d'un Prêt bancaire, d'un montant de 10.750.000 € d'une durée de six ans auprès d'un pool bancaire constitué par la Banque Palatine, le Crédit Lyonnais et la HSBC. Ce prêt a fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de 100 % sur une période allant du 30 mars 2011 au 30 décembre 2014.

Le prêt de 10.750.000€ a également permis de refinancer le capital restant dû de la dette sénior existante chez Aura à la date de rachat pour un montant de 3.524k€.

Des covenants, associés à cette dette, exigent le respect des ratios financiers suivants :

- R1 : ratio de couverture des frais financiers
- R2 : ratio de levier
- R3 : ratio de cash cover

Ce Prêt a été complété par :

- un financement sur sept ans accordé par l'organisme OSEO d'un montant de 1.500.000€.
- un crédit vendeur accordé par les cédants à UMANIS France d'un montant de 350.000€.
- la cession d'actions auto détenues par la société UMANIS SA aux cédants à hauteur de 400.000€.

100 % des actions ont été acquises à l'aide de ces financements de sorte qu'il n'existe à l'avenir aucun complément de prix à verser.

L'Acquisition est assortie d'une Convention de garantie d'actifs et de passifs consentie par les Cédants.

Il est précisé qu'AURA PARTICIPATION détenait un prêt senior conclu en date du 26 juillet 2007, qui a fait l'objet d'un refinancement dans le cadre de l'acquisition.

La société UMANIS FRANCE a procédé ainsi au bénéfice d'AURA PARTICIPATION à une avance en compte courant permettant à AURA PARTICIPATION de rembourser par anticipation l'endettement existant refinancé et le capital restant du au 28/01/2011.

Il est précisé en outre que Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY ont consenti à UMANIS France une avance en compte courant d'associé d'un montant global de 500.000€ aux conditions suivantes :

- Les intérêts capitalisés et calculés au taux d'intérêt fiscalement déductible au sens de l'article 39 du Code Général des Impôts
- Le remboursement du compte courant d'associé est subordonné au remboursement du prêt bancaire.

En garantie des obligations souscrites au titre du Contrat de Prêt, UMANIS France a consentit les sûretés et/ ou garanties suivantes :

- Une Convention de Subordination aux termes de laquelle l'ensemble des droits et prérogatives des cédants au titre du crédit-vendeur accordé par les cédants à UMANIS France et de Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY au titre du compte courant d'associés à l'encontre d'UMANIS France sont subordonnés à ceux et celles des banques prêteuses ;
- Une Convention de cession de créance professionnelle à titre de garantie (Cession Dailly) portant sur la créance qu'UMANIS FRANCE détient sur AURA PARTICIPATION au titre du Prêt Intragroupe ;
- Un nantissement de Fonds de Commerce de la société UMANIS France ;
- Une Convention de Délégation de Créances portant sur Monsieur Philippe Cohen, cédant majoritaire, lequel s'est engagé à indemniser UMANIS France dans certaines hypothèses de démission de ses fonctions de directeur général de la société AURA PARTICIPATION dans les deux premières années à compter de l'acquisition;
- Une Convention de nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société UMANIS FRANCE dans les livres de la société AURA PARTICIPATION ainsi que la déclaration de nantissement de compte de titres correspondante ;

La souscription de Contrats d'Assurances Hommes Clés pour Messieurs Olivier Pouligny et Philippe Cohen.

En garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par UMANIS France aux Banques en principal, intérêts, commissions, pénalités, frais et accessoires au titre du Prêt et pendant toute la durée du contrat de Prêt, UMANIS SA s'est constituée caution personnelle et solidaire d'UMANIS France envers les Banques, pour le montant total en principal dû au titre du Prêt.

En garantie de ses engagements de caution visés ci-dessus UMANIS SA a consenti un nantissement des actions de la société UMANIS France qu'elle détient au profit des Banques et le nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société UMANIS SA dans les livres de la société UMANIS France au crédit duquel sera porté la totalité des actions qui seront détenues par la caution, la société UMANIS SA, soit 3.337 actions représentant 99,85% (quatre vingt dix neuf virgule quatre vingt cinq) du capital et des droits de vote de la société UMANIS France ainsi qu'une déclaration de nantissement de compte de titres correspondante.

En garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par la caution, la société UMANIS SA, en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, au titre du Prêt, le nantissement au profit des Banques, par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK, en sa qualité de dirigeant et actionnaire de référence de la Société, de 141.563 actions qu'il détient dans le capital social de la Société dont le prix a été calculé sur la base de la moyenne des 20 derniers cours cotés des actions de la Société précédant le jeudi 27 février 2011.

En complément du coût d'acquisition détaillé ci-dessus, la société Umanis France a identifié et comptabilisé dans les comptes clos au 30 juin 2011 deux types de coûts directement attribuables à l'acquisition de la société Aura. Il s'agit de frais d'acquisition de titres pour un montant de 445 486€ ainsi que des frais d'émission d'emprunts pour 345 200€.

▪ **Risque de liquidité :**

L'acquisition du groupe Aura a généré un endettement bancaire supplémentaire. Toutefois le groupe est en mesure de faire face à d'éventuels besoins de liquidité supplémentaires en ayant recours à l'affacturage (utilisé actuellement à hauteur de 60 %, d'un encours maximum possible de 15.500 milliers d'euros) ou aux lignes de crédits à court terme (1.500 milliers d'euros) non utilisées actuellement.

▪ **Conclusion d'un contrat de liquidité avec la société de Bourse Gilbert Dupont**

Dans le but d'animer le marché de l'action et d'assurer sa liquidité, la société UMANIS a confié, à compter du 17 mars 2011 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI, à la société de Bourse Gilbert Dupont, prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 100 000 € en espèces ont été affectés au compte de liquidité.

▪ **Changement de dénomination sociale**

Le 24 mai 2011, la société Aura Participation a changé de dénomination sociale pour adopter celle d'Aura

Le 30 mai 2011, la société Aura Computer a changé de dénomination sociale pour adopter celle d'Umanis Computer.

▪ **Restructuration juridique du Groupe Aura**

Dans un souci de simplification de l'organigramme juridique du groupe et de rationalisation des coûts de gestion administrative, il a été décidé de procéder aux opérations suivantes sur le 1er semestre 2011 :

- Dissolution sans liquidation en date du 26 mai 2011 de la société Aura Infrastructures, filiale à 100 % de la société Aura Ingénierie, avec effet au 26 juin 2011. Cette opération juridique qui a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine de la société dissoute au profit d'Aura Ingénierie, entraîne sa dissolution sans liquidation. Cette opération a généré un mali technique de 2 378 247 € sans impact sur les comptes consolidés.

- Dissolution sans liquidation en date du 30 mai 2011 de la société Aura Ingénierie, filiale à 100 % de la société Aura Group, avec effet au 29 juin 2011. Cette opération juridique qui a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit d'Aura Group, entraînant sa dissolution sans liquidation. Cette opération a généré un mali technique de 6 108 128 € sans impact sur les comptes consolidés.
- Dissolution sans liquidation en date du 30 mai 2011 de la société Aura Group, filiale à 100 % d'Aura, elle-même filiale à 100% d'Umanis France, avec effet au 30 juin 2011. Cette opération juridique qui a été réalisée au moyen d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés dissoutes au profit d'Aura, entraînant sa dissolution sans liquidation. Ces opérations a généré un mali technique pour un montant global cumulé de 11 986 136 € sans impact sur les comptes consolidés.

- **Nantissement des titres UMANIS Computer (ex AURA COMPUTER)**

La dissolution par confusion de patrimoine de la société Aura Group au profit d'Aura a conduit à la substitution de la sûreté, constituée par les titres d'Aura Group, conférée par Aura à Umanis France venant en garantie du remboursement du Prêt Intragroupe conclu le 28 janvier 2011 dont l'objet était de permettre à Aura de rembourser son prêt sénior aux banques. Cette substitution a consisté à nantir les titres d'Umanis Computer au lieu et place des titres Aura Group à compter du 30 juin 2011.

- **Modification de la date de clôture de l'exercice social d'Aura et d'Umanis Computer**

Le 9 juin 2011, les exercices sociaux des sociétés Aura et Umanis Computer ont été modifiés pour être portés au 31 décembre au lieu du 30 juin ce qui conduira à ce que les exercices en cours aient une durée exceptionnelle de six mois, soit du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011.

- **Filiales étrangères**

Les sociétés Umanis UK, Umanis Suisse, Umanis Danemark et Umanis Finlande, en sommeil depuis plusieurs années, ont été liquidées. Elles ne font de ce fait plus partie du périmètre de consolidation au 30 juin 2011. L'impact sur les comptes consolidés au 30 juin 2011 s'élève à un produit de 461k€ décomposé de la manière suivante :

+562k€ d'écarts de conversion,
-19 d'actif net,
-81 d'écart d'acquisition d'Umanis Suisse.

- **Contrôle Urssaf Yliance**

La société Yliance (absorbée par la société Umanis SA) a fait l'objet au cours du mois de novembre 2010 d'une vérification de l'application des législations de Sécurité Sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires AGS par l'Administration sur la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009. Cette vérification a entraîné un redressement qui a été comptabilisé dans les comptes clos au 30 juin 2011.

- **Contrôle Urssaf Umanis France**

La société UMANIS France a fait l'objet au cours du mois de mars 2011 d'une vérification de l'application des législations de sécurité Sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires AGS par l'Administration sur les années 2008, 2009 et 2010.

Cette vérification a entraîné un redressement qui a été comptabilisé dans les comptes clos au 30 juin 2011.

- **Événements postérieurs à la date d'arrêté des comptes**

Il n'y a aucun événement significatif intervenu pendant cette période.